

# Flash

**Mars 2023**

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de mars :

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les propriétaires d'un bien immobilier ont l'obligation de déclarer qui occupe leurs locaux d'habitation
2. Rendez-vous du Courtage
3. Rappel Orias et report de date
4. La dette publique en baisse à 93,0% du PIB dans la zone euro (Eurostat)
5. **Dossier « Retraites »** : Entre 2010 et 2021, l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite a progressé de 2 ans et 1 mois (une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)
6. Carte Vitale électronique : quelles conséquences pour les personnes ? La « e-carte Vitale », une version dématérialisée de la carte Vitale physique (source La CNIL)
7. **Optimum Gestion Financière** : La persistance de l'inflation contrarie l'action des banques centrales

## Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les propriétaires d'un bien immobilier ont l'obligation de déclarer qui occupe leurs locaux d'habitation

Ils doivent ainsi remplir une nouvelle déclaration d'occupation des logements. Celle-ci doit permettre à l'administration fiscale de mettre à jour les fichiers immobiliers et d'identifier les locaux qui restent taxables suite à la disparition en 2023 de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Ainsi le site des impôts a ajouté un nouveau menu baptisé “Gérer mes biens immobiliers” dans lequel vous pourrez confirmer ou modifier les informations déjà préremplies. Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.

### Comment faire sa déclaration d'occupation des logements ?

La déclaration doit se faire avant le 30 juin sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace « Particulier » puis dans l'onglet « Biens immobiliers ».

Il faudra indiquer pour chaque bien à quel titre il est occupé, quand il n'est pas occupé par les propriétaires et si besoin préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023).





## Rendez-vous du Courtage

Nous vous attendons sur notre **stand C25** le mardi **4 avril** au Parc Chanot à Marseille... au plaisir de vous voir nombreux.

## Rappel Orias et report de date



Suite aux retards pris par les intermédiaires d'assurance et devant le risque de radiation de très nombreux courtiers, les pouvoirs publics ont décidé de bousculer le calendrier en repoussant la date butoir d'inscription à l'Orias du 28 février au 31 mars.

Cette mesure de tolérance autorise les intermédiaires retardataires à soumettre leurs demandes de renouvellement à l'ORIAS jusqu'au 31 mars 2023. « Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté » précise l'Orias. L'Orias procédera à la suppression des inscriptions dont la demande de renouvellement 2023 n'a pas été régularisée, à effet du 7 avril 2023.

## La dette publique en baisse à 93,0% du PIB dans la zone euro (Eurostat)

À la fin du troisième trimestre 2022, le ratio de la dette brute des administrations publiques par rapport au PIB dans la zone euro s'est établi à 93,0 % contre 94,2 % à la fin du deuxième trimestre 2022. Dans l'UE, le ratio a également diminué, passant de 86,4 % à 85,1 %. Tant pour la zone euro (ZE19) que pour l'UE, la baisse dans le ratio de la dette publique par rapport au PIB est due à la croissance du PIB qui prévaut sur l'augmentation de la dette publique en termes absolus.

Par rapport au troisième trimestre 2021, le ratio de la dette publique par rapport au PIB a également diminué tant dans la zone euro (de 97,3 % à 93,0 %) que dans l'UE (de 89,7 % à 85,1 %).



La suite sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/15725185/2-23012023-AP-FR.pdf/077348ac-7218-1d07-4b94-13df8caf23c6?>

### Entre 2010 et 2021, l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite a progressé de 2 ans et 1 mois (une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition des données actualisées sur les effectifs de retraités, les montants de pension et les âges de départ à la retraite, tous régimes confondus et par régime de retraite, jusqu'en fin d'année 2021. Les données publiées portent sur les bénéficiaires de droit direct et de droit dérivé et sont présentées par sexe, âge, etc. Certains tableaux concernent spécifiquement les nouveaux retraités. Ces résultats seront analysés de façon plus détaillée dans l'édition 2023 du Panorama Les retraités et les retraites, qui paraîtra à la fin du printemps prochain... La suite en cliquant sur le lien d'accès à l'étude : <https://www.previsima.fr/actualite/retraite-progressive-et-cumul-emploi-retraite-que-prevoit-la-reforme-des-retraites.html>



### Carte Vitale électronique : quelles conséquences pour les personnes ? La « e-carte Vitale », une version dématérialisée de la carte Vitale physique (source La CNIL)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'expérimentation de la « e-carte Vitale » a été généralisée à l'ensemble du territoire français. L'assurance maladie prévoit un déploiement progressif de cet outil numérique jusqu'en 2025, qui reste facultatif : les personnes peuvent toujours utiliser la carte Vitale « physique » ou la feuille de soins pour obtenir le remboursement de leurs dépenses de santé.



#### À quoi va servir la e-carte Vitale ?

La « e-carte Vitale » constitue la version dématérialisée de la carte Vitale traditionnelle. Elle sera disponible via l'application mobile « carte Vitale ». Elle permettra une dématérialisation complète des demandes de remboursement des dépenses de santé : toute personne pourra, grâce à cette application, consulter ses droits, télécharger des documents nécessaires à sa prise en charge et suivre ses remboursements.

La « e-carte Vitale » constituera également un moyen sécurisé pour simplifier l'identification de son titulaire lorsqu'il souhaitera se connecter à certains services numériques en santé. Il s'agira d'une alternative à FranceConnect pour le secteur de la santé numérique.

Annoncée dans le cadre de la feuille de route du numérique en santé, une expérimentation « e-carte Vitale » a été menée dès 2019 dans quatre départements français. Cette expérimentation a été prolongée à deux reprises et a été étendue à dix départements.

Le texte encadrant cette expérimentation ainsi que ses modifications successives ont été examinés par la CNIL dans le cadre de plusieurs demandes d'avis.

#### Quelles seront les données contenues dans la « e-carte Vitale » ?

La « e-carte Vitale », comme la carte Vitale physique, contiendra toutes les informations administratives nécessaires :

- au remboursement des soins ;
- à la prise en charge en cas d'hospitalisation ;
- ainsi qu'à l'identification du titulaire de la carte et de ses ayants-droits (nom, prénom, numéro de sécurité sociale, photographie, adresse postale ou électronique).

Aucune information médicale ne sera renseignée sur cette carte.

L'activation de la « e-carte Vitale » répond à plusieurs conditions... la suite sur le site de la CNIL.

Comment obtenir une « e-carte Vitale » ? La vérification de l'identité de la personne... etc.

[https://www.cnil.fr/fr/carte-vitale-electronique-queelles-consequences-pour-les-personnes?utm\\_source=newsletter\\_1990&utm\\_medium=](https://www.cnil.fr/fr/carte-vitale-electronique-queelles-consequences-pour-les-personnes?utm_source=newsletter_1990&utm_medium=)



# Optimum Gestion Financière : La persistance de l'inflation contrarie l'action des banques centrales

## De bonnes surprises économiques mais une inflation récalcitrante

L'année 2023 a démarré sur les chapeaux de roue, face à un reflux des premiers chiffres d'inflation, au maintien de la croissance économique et à l'espoir d'un revirement monétaire. Du côté des banques centrales, le message semblait plutôt accommodant concernant des perspectives d'inflation « plus équilibrées » citées par la *Banque Centrale Européenne* (« BCE ») et au « processus de désinflation qui a débuté » selon la *Réserve fédérale* américaine (« Fed »). Dans le même temps, la baisse des prix de l'énergie et une demande résiliente ont incité la *Commission européenne* à réhaussé sa prévision de croissance pour la zone euro à +0,9 % en 2023. De son côté, la BCE a, sans surprise, actée une hausse de 0,50 % de son taux de dépôt désormais à 2,50 % et a indiqué un mouvement similaire lors de sa réunion du 15 mars.

Les chiffres d'inflation du mois de février ont douché l'optimisme des investisseurs qui anticipaient un reflux plus marqué de celle-ci et une pause des banques centrales. En effet, bien que l'inflation de la zone euro soit ressortie en légère baisse à +8,5 % (-0,1 %) en février en rythme annuel, l'indice sous-jacent excluant l'énergie atteint pour sa part un record depuis la création de l'union monétaire à +5,3 % en rythme annuel. Par ailleurs, les indicateurs d'activité *PMI* surprennent positivement et dénotent une activité économique en expansion. Tous ses éléments laissent à penser que les banques centrales pourraient poursuivre leur resserrement monétaire.

Dans ce contexte, les marchés des actions ont continué d'afficher des performances positives dans leur ensemble grâce à une saison des résultats meilleure qu'attendu. En revanche, le marché obligataire a revu à la hausse ses perspectives de croissance et d'inflation et donc le niveau des taux d'intérêt (associé à une baisse de la valorisation des obligations).

## Entre l'atterrissage en douceur et la récession marquée

L'une des principales craintes des investisseurs actuellement est l'erreur de politique monétaire. En effet, un resserrement trop brutal des conditions de financement pourrait entraîner une baisse drastique des investissements des entreprises et par ricochet de la consommation. Après la récente récalcitrance de l'inflation, ce scénario devient plus probable aux yeux des investisseurs. Dans tous les cas, le scénario rêvé d'un atterrissage en douceur de l'économie est selon nous très peu probable. La réalité devrait se situer entre les deux. Ainsi, pour nos investissements en actions, nous privilégions toujours les actions de qualité ayant démontré leur résilience, leur capacité à protéger le capital et performer dans les environnements récessifs. Pour nos investissements obligataires, nous privilégions la dette

souveraine de pays cœurs (Allemagne, France, Belgique...) et la dette d'entreprise de qualité sur des secteurs défensifs (consommation de base, santé, télécommunication...) aux dépens des pays périphériques et des entreprises très endettées ou peu rentables.

## Les banques régionales américaines sous pression : un contrecoup de la politique monétaire ?

La semaine du 6 mars s'est terminée sur une note plutôt négative après la déclaration d'une augmentation de capital par la *Silicon Valley Bank* (« SVB »), banque régionale californienne, spécialisée dans le financement des start-ups. En effet, pour faire face à des retraits de la part de ses grands comptes, la banque a dû céder une partie de ses actifs, principalement des bons du Trésor américains. En conséquence de la hausse des taux américains, le stock d'actifs de la banque affichait des moins-values latentes considérables qui ont dû être réalisées. Cet accident est spécifique à SVB car contrairement aux pratiques usuelles des banques, SVB n'a pas protégé son portefeuille obligataire contre le risque de hausse des taux. La publication de cette nouvelle a déclenché un retrait massif des dépôts par les clients, accentuant les déboires de l'institution. Durant la journée du 10 mars, la banque a été mise sous tutelle et contrainte par le régulateur à cesser ses activités. Les dépôts des clients ont été quant à eux assurés dans leur intégralité et sans limite. Dans le même temps, pour assurer la disponibilité de liquidités pour les banques, la Fed est intervenue en proposant des programmes de financement à court terme.

Même si la réaction rapide et ordonnée du régulateur et de la banque centrale a été rassurante, ces événements ont provoqué un retour de la volatilité sur les marchés actions (principalement les valeurs bancaires de taille moyenne) et obligataires durant les séances du 10 et 13 mars. Aussi, le risque de contagion est plutôt limité car la SVB est un acteur régional de petite taille, peu endettée, peu exposée aux produits dérivés et qui n'a pas de d'interconnexions mondiales importantes. Néanmoins, ce coup de semonce donne une idée des impacts potentiels des politiques monétaires restrictives après des années de taux d'intérêts bas. Nos fonds actions, positionnés sur des valeurs de qualité, ont surperformé le marché au cours de la semaine. La protection du capital dans les périodes de baisse des marchés reste un objectif central de notre gestion.

Optimum Gestion Financière et Optimum Assurance Vie n'ont pas d'exposition directe à la SVB.

Performances 2023*	Fonds	Indice
Optimum Actions	5,7	7,2
Optimum Actions Internationales	3,9	5,0
Optimum Patrimoine	2,3	3,2
Optimum Obligations	0,2	0,3
Fonds Optimum Actions Canada (R)	1,7	0,8

\*Nettes de frais de gestion au 10 mars 2023

### OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles  
75008 Paris, France  
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.fr  
optimumvie.fr/linkedin

